

84/902 18 Octobre 1984

DECRET N° 84/902 /DU
Portant agrément de certaines Sociétés
au régime privilégié "A" du Code des
Investissements.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES.-

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu l'ordonnance n° 019/84 du 23/8/84 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu le Traité du 8 Décembre 1974 instituant une Union Douanière et
Economique de l'Afrique Centrale ;

Vu l'Acte n° 18/65/UDEAC du 14 Décembre 1965 instituant une Conven-
tion Commune sur les investissements dans les Etats de l'Union Douanière et
Economique de l'Afrique Centrale ;

Vu la Loi n° 26/82 du 7 Juillet 1982, portant Code des Investissements

Vu le Décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier
Ministre ;

Vu le Décret n° 84/858 du 13 Août 1984, portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;

Vu l'Avis de la Commission Nationale des Investissements ;

Sur proposition du Ministre du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Les Sociétés " Les Chaux du Congo (CHAUCO)", "CONCACONGO" et
" La Briqueterie Bouleke MALONGA" sont agréées au régime privilégié "A"

..//..

Du Code des Investissements pour une durée de huit (8) ans.

ARTICLE 2.- Sont approuvées les dispositions de la Convention d'Etablissement conclue entre la République Populaire du Congo et lesdites Sociétés.

ARTICLE 3.- Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 18 Octobre 1964

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais du
Travail, Président de la Répu-
blique, Chef de l'Etat, Prési-
dent du Conseil des Ministres.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre du Plan,

Le Premier Ministre,

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre des Mines et des
Hydrocarbures,

Ange EDOUARD-POUNGUI.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,

Rodolphe ADADA.-

Itihi Ossetoumba LEROUNZOU.-

Le Ministre du Travail, de l'Em-
ploi, de la Refonte de la Fonc-
tion Publique, et de la Pré-
voyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-